

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le quatre décembre à 20h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-neuf novembre deux mil huit, se sont réunis sous la présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

Lotissement communal "Le Bellevend" – Validation du projet et de l'avenant au contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le projet tel que présenté lors de la réunion du 13 novembre dernier ;
- VALIDE le projet d'avenant;

Lotissement communal "Le Bellevend" – Désignation de la personne autorisée à donner les approbations et des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉSIGNE Madame Marie-Annick GUERCHE, Maire, en qualité de personne habilitée à donner les approbations (avant-projets, choix des intervenants, réception des ouvrages, etc...),
- VALIDE la constitution de la commission d'appel d'offres pour cette opération, à savoir :

Membres titulaires :

- Mme Pierrette GUÉRINEL, deuxième adjointe,
- M. Michel HARDOUIN, premier adjoint,
- M. Jean-Pierre ROYER, conseiller municipal.

Madame le Maire en assure la présidence.

Membres suppléants :

- M. Jean-Michel ALLAIN, conseiller municipal,
- M. Lucien GASNIER, troisième adjoint,
- M. Alain COSSONNIÈRE, conseiller municipal.

Aire de camping-cars – Signature de différents devis en lien avec la signalétique et les branchements eau potable et eaux usées.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- SOUHAITE le retrait de cette question de l'ordre du jour afin d'affiner des problématiques d'ordre technique.

Barrières d'accès au Domaine Public Maritime – Adoption de devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de cette question de l'ordre du jour.

Extension du réseau d'éclairage public 2008 - Approbation d'une étude détaillée du Syndicat Départemental d'Électricité d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée du Syndicat d'Électricité Départemental d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 7 800,00 € H.T., soit 9 328,80 € T.T.C.,
- CONSENT au paiement par la commune de la somme de 4 118,40 € dans le cadre de l'extension de l'éclairage public au « Moulin de la Ville-es-Brune »,

Véolia Eau – Convention en vue du contrôle de conformité des raccordements au réseau d'eaux usées.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents s'abstiennent et :

- SOUHAITE le retrait de cette question de l'ordre du jour,
- SOUHAITE que cette question soit réexaminée de manière plus approfondie afin qu'en soit déterminé l'impact sur les administrés.

Salle des fêtes – Contrat de nettoyage des sols.

Le conseil municipal, par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

- ACCEPTE le principe du nettoyage tous les trimestres de la salle des fêtes par une entreprise de nettoyage spécialisée,
- compte tenu du faible écart entre les trois devis, RETIENT les devis des sociétés Flash Ménage de HIREL (35) et Flash Net de HIREL (35) conformément aux prix unitaires susmentionnés,
- DECIDE que ces deux entreprises interviendront de manière alternative.

Syndicat Mixte Mégalis – Signature d'une convention d'accès aux services.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à l'adhésion mutualisée de la commune de Hirel à la plateforme régionale d'administration électronique développée proposée par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne via la Communauté d'Agglomération de Saint-Malo.

École publique – Signature d'une convention avec l'Association AVEC PAPIERS.

Le conseil municipal, par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

- CONSENT à la signature d'une convention avec l'Association AVEC PAPIERS de SAINT-MALO et Madame Anik LEGOUPIL sur le thème de l'arbre dont l'objet est énoncé précédemment,
- PRÉCISE que le montant pris en charge par la commune sera d'un tiers, à savoir 500,00 €.

École publique – Fête de la musique – Mise à disposition de la salle polyvalente de Saint-Benoît-des-Ondes.

Le conseil municipal, par 7 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- ACCEPTE la location de la salle polyvalente de la commune de Saint-Benoît-des-Ondes au tarif de 158,00 € dans le cadre de la fête de la musique de l'école publique de Hirel.

Modification de la composition des commissions municipales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la modification du nombre de membres par commission, à savoir :
 - Commission urbanisme, voirie, aménagement du territoire et développement durable (7 membres)
 - Commission travaux et bâtiments communaux (8 membres)
 - Commission finances (6 membres)
 - Commission personnel communal (4 membres)
 - Commission affaires scolaires (6 membres)
 - Commission communication (6 membres)
 - Commission Jeunesse, sports, loisirs, tourisme (6 membres).

- ACCEPTE la modification de la composition des commissions communales comme suit :

➤ **Commission urbanisme, voirie, aménagement du territoire et développement durable :**

Mme GUERCHE Marie-Annick, MM GASNIER Lucien, HARDOUIN Michel, ALLAIN Jean-Michel, ROYER Jean-Pierre, ÉONO Jean-Paul, SAUVÉE Stéphane, COSSONNIÈRE Alain.

➤ **Commission travaux et bâtiments communaux :**

Mmes GUERCHE Marie-Annick et GUÉRINEL Pierrette, MM GASNIER Lucien, HARDOUIN Michel, ALLAIN Jean-Michel, ROYER Jean-Pierre, COSSONNIÈRE Alain, SAUVÉE Stéphane, ÉONO Jean-Paul.

➤ **Commission finances :**

Mmes GUERCHE Marie-Annick, GUÉRINEL Pierrette, MM GASNIER Lucien, DÉRRIEN Frédéric, ÉONO Jean-Paul, ROYER Jean-Pierre, COSSALTER Gérard.

➤ **Commission personnel communal :**

Reste inchangée.

➤ **Commission affaires scolaires :**

Reste inchangée.

➤ **Commission communication :**

Mmes GUERCHE Marie-Annick, ALLIX Véronique, GUÉRINEL Pierrette, MM ALLAIN Jean-Michel, COSSALTER Gérard, ROYER Jean-Pierre, COSSONNIÈRE Alain.

➤ **Commission Jeunesse, sports, loisirs, tourisme :**

Reste inchangée.

Syndicat Intercommunal d'Animation Jeunesse-Enfance – Modification des statuts.

Le conseil municipal par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

- ÉMET un avis favorable à la demande de modification de l'article 6 des statuts du SIAJE visant l'intégration de trois délégués suppléants au sein du conseil syndical et leur donnant un droit de vote dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint.

Saint-Malo Agglomération – Nomination de deux représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- DÉSIGNE Mme GUERINEL Pierrette et M. ROYER Jean-Pierre en qualité de représentants de la commune en vue d'appartenir à la CLECT.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2007.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Horizon Loisirs – Demande de pose d'un poteau téléphonique sur une parcelle privée.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- REJETTE la demande de pose d'un poteau téléphonique formulée par M. et Mme Alain LAMARD.

« Moulin de la Ville-es-Brune » – Limitation permanente de vitesse à 70 Km/h.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- EXPRIME sa préférence pour la mise en place d'une limitation temporaire de vitesse à 70 Km/h sur la totalité de la portion de route reliant les agglomérations de Hirel et Vildé-la-Marine, et pas uniquement sur une partie de celle-ci,
- dans un deuxième temps, PROPOSE un aménagement des infrastructures en vue d'intégrer devant le Moulin de la Ville-es-Brune un « tourne à gauche » permettant ainsi un accès sécurisé au site,
- à défaut, ACCEPTE la proposition formulée par l'Agence Routière Départementale de Saint-Malo qui consiste en une limitation de vitesse permanent à 70 Km/h sur une portion du tronçon de voie reliant Hirel à Vildé-la-Marine.

Démédicalisation de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE du retrait de cette question de l'ordre du jour.